

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
8.2	<u>VOIRIES - AE</u>				
8.2.1	<u>Chaussées en graves compactées</u>				
8.2.1.3	- Feutre géotextile type BIDIM	M2	-70,610	€1,35	(€95,32)
8.2.1.6	- Essai à la plaques	FF	-1,000	€225,00	(€225,00)
8.2.2	<u>Terrasses en dalles ciment gravillonnées préfabriquées</u>				
8.2.2.3	- Feutre géotextile type BIDIM	M2	-58,750	€1,35	(€79,31)
8.2.2.6	- Couche de forme de pose compacté sur 5 cm d'épaisseur en sable	M2	7,250	€9,50	€68,88
8.2.2.7	- Finition de surface en dalles gravillonnées	M2	36,620	€75,00	€2 746,50
8.2.2.8	- Essai à la plaques	FF	-1,000	€225,00	(€225,00)
8.2.4	<u>Murets de soutènements en béton armé</u>				
8.2.4.1	- Pour les murets du bain de soleil enherbé	ML	1,100	€620,00	€682,00
8.2.4.2	- Pour le muret entre le bain de soleil enherbé et la jardinière	ML	0,200	€620,00	€124,00
8.2.4.3	- Pour le muret de la terrasse existante en FAÇADE OUEST identique à l'existant	ML	-6,000	€620,00	(€3 720,00)
8.3	<u>CANALISATIONS</u>				
8.3.2	Géolocalisation des réseaux existants	FT	-1,000	€250,00	(€250,00)
8.3.3	Géolocalisation des nouveaux réseaux	FT	-1,000	€150,00	(€150,00)
8.3.5	<u>Canalisations en tuyaux PVC</u>				
8.3.5.1	- Canalisations de Ø 100 mm	ML	-18,000	€12,00	(€216,00)
8.3.6	Branchements sur égouts existant avec regards	U	-1,000	€510,00	(€510,00)
8.4	<u>RESEAUX</u>				
8.4.1	Tranchées pour lots techniques	ML	-25,000	€50,00	(€1 250,00)
8.4.2	<u>Fourreaux aiaillés</u>				
8.4.2.1	- Fourreaux TPC Ø 90 mm pour le réseau électrique	ML	55,000	€6,50	€357,50
8.4.2.2	- Fourreaux IRL Ø 40 mm pour le réseau de téléphone	ML	-70,000	€4,50	(€315,00)

ARTICLE 3 : INCIDENCES FINANCIERES**3.1 Incidence des prestations rajoutées**

Les prestations rajoutées, modifiées et supprimées de l'avenant n°1 au présent marché s'élève à – 3 056.74 € HT.

3.2 Incidence globale financière du marché

Avenant n°1 :- 3 056.74 € HT

Le montant total du marché est porté à 28 241.38 € HT soit 33 889.66 € TTC.

Le présent avenant constitue une baisse de 9.77 % sur le montant total HT du marché.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 : PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
- le devis en date du 09/08/2024

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

<p>Fait à USSEL, Le 04/12/24 Le représentant du pouvoir adjudicateur Monsieur le Président,  Pierre CHEVALIER</p>	<p>A Usse, le 04/12/24 Le représentant du titulaire du marché, Pour RMCL Société Routière du Massif Central et du Limousin 1 La Gare de Vebret 15240 VEBRET Tél. 04 71 40 59 00  Alexandre GUERET</p>
---	--